



Ville d'Antibes Juan les Pins

**GROUPE LA GAUCHE ET L'ÉCOLOGIE
POUR ANTIBES JUAN-LES-PINS**

**CONSEIL MUNICIPAL
séance du vendredi 6 mars 2009**

**06-01- (à 06-04) -DEPLACEMENTS URBAINS - SECURITE - SIGNALISATION ROUTIERE
VERTICALE - MOBILIER URBAIN - TRAVAUX DE MISE EN OEUVRE - MARCHE A BONS DE
COMMANDE - MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE - SIGNATURE DU MARCHE**

Notre intervention concerne l'ensemble des délibérations qui traitent des marchés à bons de commande.

A de maintes reprises, nous nous sommes élevés contre la disproportion entre les montants minimums et les maximums.

Nous sommes conscients qu'il est important de se laisser une certaine marge de manœuvre pour éventuellement pouvoir faire face à un gros imprévu.

Mais de là à systématiser la multiplication du montant mini par 3 ou 4, ne peut pas nous convenir.

Cela est d'autant plus inadmissible que ces marchés sont habituels et nous connaissons les montants de l'année dernière et des années précédentes.

Savez-vous que sur les 16 marchés à bons de commande de ce Conseil, l'addition des montants minimum s'élève à 2 650 000,00 € et les maximums à 8 875 000,00 €.

Nous ne pouvons accepter de continuer à cautionner un tel flou sur l'utilisation de l'argent public.

Nous espérons que votre réponse ne se limitera pas à nous dire que la réglementation vous permet de multiplier jusqu'à 4 fois le montant minimum pour définir le maximum.

En tout cas, tant que vous ne déciderez pas de revenir à des estimations mieux cernées, nous nous abstiendrons sur toutes les délibérations qui concernent les marchés à bons de commande.